



BAIE D'URFÉ YACHT CLUB
20,650 Lakeshore Road, Baie D'Urfe, QC H9X 2Z4

2026-04-30

Cher commodore, chers officiels et chers membres,

Le Club nautique de la Baie d'Urfé souhaite vous offrir, ainsi qu'aux membres de votre club, des privilèges réciproques. Le BDYC accorde une grande importance aux relations avec les autres clubs nautiques et se réjouit d'accueillir vos membres en visite.

Notre club est situé sur le lac Saint-Louis, sur la rive sud de l'île de Montréal. Nous sommes à 30 minutes en bateau des écluses de Sainte-Anne-de-Bellevue, qui constituent la porte d'entrée vers le lac des Deux Montagnes, la rivière des Outaouais et le réseau du canal Rideau. Nous sommes également facilement accessibles depuis le réseau du fleuve Saint-Laurent.

Le BDYC offre un port tranquille (nous n'avons que des voiliers) et un club-house avec un salon, une terrasse panoramique équipée de barbecues, ainsi que des toilettes et des douches. Le club se trouve à quelques minutes à pied ou à un court trajet en bus des restaurants et des boutiques du front de mer de la ville historique de Sainte-Anne-de-Bellevue. Les transports en commun situés près de l'entrée du club permettent de se rendre facilement à Montréal.

Nous sommes un petit club et avons donc certaines restrictions pour les visiteurs :

- Le tirant d'eau maximal pour les bateaux utilisant le port est de 4'6" ; la longueur maximale est de 30'
- Un service de vidange et d'élimination des déchets est disponible sur demande préalable.
- Il n'y a pas de ravitaillement en carburant, mais vous pouvez vous approvisionner à la marina de l'Île-Perrot, de l'autre côté du lac (à 15 minutes en bateau).
- Pour des raisons d'assurance, l'utilisation de notre petite grue n'est pas accessible aux visiteurs.
- Veuillez nous contacter à l'avance pour confirmer la disponibilité d'une place (manager@bdyc.com)

Notre personnel bilingue se fera un plaisir de vous accueillir et de vous aider à trouver un poste d'amarrage. Les bateaux des clubs ayant conclu des accords de réciprocité peuvent rester gratuitement trois nuits par saison ; au-delà, le tarif de 30,00 \$ par nuit s'appliquera.

Remarque : nous souhaitons maintenir notre relation de réciprocité avec votre club sans avoir à la renouveler explicitement chaque année. Veuillez considérer que nous prolongeons, jusqu'à nouvel ordre, notre offre de privilèges réservés aux membres de votre club, tant que votre club maintient son offre de réciprocité envers nos propres membres.

Cordialement

Jim Fyles
Secrétaire du club

info.bdyc@gmail.com
www.bdyc.com / 514 457 3382